

Médailles du Travail

Process Tricastin

MAJ Octobre 2020



orano

Obtention médailles

Pour obtenir la médaille d'honneur du travail, il faut justifier d'un certain nombre d'années de services :

- ❖ 20 ans pour la médaille d'argent
- ❖ 30 ans pour la médaille de vermeil
- ❖ 35 ans pour la médaille d'or
- ❖ 40 ans pour la grande médaille d'or

L'ancienneté pourra être acquise auprès d'un nombre illimité d'employeurs.

Pour les salariés ayant égaré leur certificat de travail, vous avez la possibilité de remplir et faire valider en Mairie une attestation sur l'honneur.

PERIODES PRISES EN COMPTE :

Dorénavant, sont également pris en compte pour le calcul de l'ancienneté :

- ❖ les stages rémunérés de la formation professionnelle
- ❖ les congés de formation
- ❖ les congés de conversion
- ❖ les périodes de contrats à durée déterminée liés à la politique de l'emploi, notamment le contrat d'apprentissage, le contrat d'orientation, le contrat de qualification

Barème de gratification

Ancienneté	Médaille	Prime
20 ans	ARGENT	177 €
30 ans	VERMEIL	303 €
35 ans	OR	404 €
40 ans	GRAND OR	505 €

Formulaire / Process

Le formulaire de demande de médailles du travail est disponible sur l'intranet via le lien ci-dessous :

<https://lien formulaire demande médaille à la préfecture>

Il est à retourner complété auprès de la Préfecture de votre domicile :

- mi-avril pour la promotion de juillet
- début octobre pour la promotion de janvier

Accompagnés des pièces justificatives (copie carte d'identité, justificatif militaire, certificats de travail pour les emplois antérieurs à Orano Cycle, ...). Les dossiers incomplets sont refusés par la Préfecture.

A réception du diplôme, une copie est à fournir à l'employeur pour le versement de la prime sur paie :

- Soit par courrier à l'attention de Sandrine BROCHENY – UPMS / Bâtiment 13
- Soit par mail : sandrine.brocheny@orano.group

Un courrier sera adressé aux salariés pour information du traitement de la prime sur paie (courrier à retourner avec réponse à la demande de commande de médaille ou non).

Les demandes de médailles ainsi que les primes afférentes sont cumulables. Toutefois, seule la décoration la plus élevée sera remise lors d'une éventuelle cérémonie.

Adresses Préfectures

Lieu	Adresse
Drôme	Monsieur le Préfet Bureau du Cabinet Préfecture de la Drôme 3 Boulevard Vauban 26000 VALENCE
Gard	DIRECCTE Languedoc Roussillon Unité Territoriale du Gard Bureau des Médailles 174 Rue Antoine Blondin CS 33007 30908 NIMES CEDEX 2
Vaucluse	DIRECCTE PACA Vaucluse Bureau des Médailles 84905 AVIGNON CEDEX 9
Ardèche	Préfecture de PRIVAS Unité Territoriale de l'Ardèche Bureau des médailles Rue Pierre Filliat 07000 PRIVAS

Attention, pour PACA, à compter des promotions 2020, les dossiers sont à déposer sur :
www.demarches-simplifiées.fr/commencer/mhtravail

PARTIE RÉSERVÉE À L'ADMINISTRATION

AVIS MOTIVÉ DU MAIRE

A _____, le _____
Le Maire,
(Signature)

AVIS MOTIVÉ DU SOUS-PRÉFET

A _____, le _____
Le Sous-Prefet,
(Signature)

DÉCISION DU PRÉFET

A _____, le _____
Le Préfet,
(Signature)



N° 11795-4-01

DÉPARTEMENT : _____

DEMANDE DE MÉDAILLE D'HONNEUR DU TRAVAIL

(Application du décret du 4 juillet 1984 modifié par le décret du 17 octobre 2000)

Échelon sollicité : ARGENT - VERMEIL - OR - GRAND OR (rayer les mentions inutiles)

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE CANDIDAT

A. ÉTAT CIVIL (préciser M., Mme, Mlle, rayer les mentions inutiles)

NOM : _____ NOM de jeune fille : _____
(En cas de mariage d'un candidat - S'il s'agit d'une femme mariée, indiquer le nom de jeune fille)

Prénoms : _____

Date et lieu de naissance : _____

Nationalité (indiquer éventuellement la date de naturalisation) : _____

Statut civil : _____

Profession : _____

Nom et adresse de l'employeur actuel : _____

N° de SIRET : _____

B. SITUATION MILITAIRE (Services effectués dans l'armée française)

1. Service national en temps de paix :

a. Incorporation du : _____ au : _____

2. Guerre 1939 - 1945 :

a. Mobilisation : _____ Démobilisation : _____

b. Résistance, déportation du : _____ au : _____

3. Autres campagnes (Indochine, Corée, Afrique du Nord) :

a. Mobilisation : _____ Démobilisation : _____

C. DISTINCTIONS HONORIFIQUES

Le candidat a-t-il déjà obtenu une Médaille d'honneur du Travail ?

a. En argent ? _____ A quelle date ? _____ Ou ? _____

b. En vermeil ? _____ A quelle date ? _____ Ou ? _____

c. En or ? _____ A quelle date ? _____ Ou ? _____

D. ACCIDENTS DU TRAVAIL OU MALADIES PROFESSIONNELLES

Le candidat est-il titulaire de rentes au titre de la législation sur les accidents du travail et les maladies professionnelles ? _____
(au-delà de 50 % joindre une attestation)

Date d'attribution des rentes : _____ Taux d'incapacité reconnus : _____
Taux d'incapacité de 50 % à 74 % Ancienneté réduite de moitié
Taux d'incapacité égal ou supérieur à 75 % Échelon argent attribué sans condition d'ancienneté

Si le candidat est retraité, indiquer à quelle date : _____

Si le candidat est décédé, indiquer à quelle date : _____

SPECIMEN

TÉLÉPHONE : 01 40 11 11 11

